



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 19942

### Texte de la question

Ayant noté, avec intérêt, qu'il avait annoncé, lors du dernier congrès des maires de France, en novembre 2002, la mise en place d'un groupe de travail consacré à l'information des maires par les parquets sur les phénomènes de délinquance, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, la nature, les perspectives et les échéances de ce groupe de travail dont les résultats sont attendus avec intérêt, voire impatience par les maires de France pour élaborer un code de bonne conduite réciproque et renforcer l'efficacité et la sécurité juridique des relations entre les maires et les procureurs de la République.

### Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le groupe de travail relatif à l'information des maires par les parquets sur les phénomènes de délinquance, dont la mise en place a été annoncée lors du 85e congrès de l'association des maires de France, a engagé sa réflexion, défini ses axes de travail et déterminé sa méthode d'approche ainsi que le rythme de ses rencontres. Présidé par le directeur des affaires criminelles et des grâces, ce groupe de travail est composé d'une chargée de mission de l'Association des maires de France, de six élus représentants de l'AMF, d'un procureur général et de cinq procureurs de la République. Le projet de rapport qui sera établi par la direction des affaires criminelles et des grâces devra pouvoir être proposé à la validation des membres du groupe de travail dans le cadre de sa dernière réunion prévue à la mi-novembre 2003.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19942

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juin 2003, page 4411

**Réponse publiée le :** 28 juillet 2003, page 6088